

CHRONIQUE LOCALE

MON CALEPIN

Bravoure.

Assurément nous tenons à notre peau et nous faisons bien, car, pour faire quel que chose de bon dans la vie, il faut tenir à la vie.

Toutefois, il conviendrait que ce souci de notre conservation n'allât pas jusqu'à perdre la tête chaque fois que nous nous croyons en danger. En fait, croire à un danger ne suffit pas à faire que ce danger existe et souvent le danger n'auparavant existé si nous n'avions perdu la tête.

En d'autres termes, ceux qui provoquent des paniques feraient bien de prendre des couches froides tous les matins. Sans compter que c'est fort agréable, en été du moins, cela donne du sang-froid. Et on n'en saurait trop prendre.

Mais pourquoi tout ce ciroucirou? Simple pour dire que si les passagers du Dauphin ont pu éprouver, l'autre dimanche, une sensation fort désagréable en sentant leur bateau pencher, ils auraient dû avoir confiance dans notre compagnie de navigation qui, assurément, sait ce qu'elle fait, et ne pas s'offrir fort gratuitement des émotions épouvantables. Il est démontré, en effet, qu'il n'y avait aucun danger.

Et puis, après tout, tenir à la vie, c'est bien, mais il ne faut rien exagérer. Avant tout, soyons braves!

Gavroche.

Petites Informations d'Hier

Les soumissions. La Société de prévoyance l'abeille a besoin de dix mille kilos de beurre frais naturel. Le Modeste des Pâquis, de 120.000 kilos de combustibles; la Société de prévoyance la Ménagerie, de Plainpalais, met en soumission les fournitures de beurre et de combustibles.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

Cette valise contenait M. R. et contenait des broches, des boutons de manchettes et un nécessaire de toile, le tout valant deux cents francs.

On a arrêté. Angélio T., expulsé, revenu à Genève deux jours après avoir quitté St-Antoine; Vincent V., recherché par le parquet de Genève pour vol d'espèces et d'une montre; Berthe G., qui est venue chez nous sans papiers après avoir subi, en France, une condamnation pour vol; elle sera expulsée; Gustave A., scandale dans un café.

En fourrière. Une ombrelle de voiture trouvée abandonnée au quai du Léman. La réclamer au poste des Trois-Perrins.

Vol d'une valise. M. Maurice Roulet, un Parisien de passage à Genève, a porté plainte contre un inconnu qui lui a soustrait une valise jaune recouverte d'une toile couleur chocolat, sur le bateau venant d'Ouchy et arrivant au quai du Mt-Blanc, à 4 h. 35.

matin vers 11 h., au boulevard James-Fazy, angle rue Voltaire.

Le petit Authier, dont les parents habitent rue des Délices, traversait la chaussée devant un fourgon postal, ne vit pas venir un taxi-auto qui le tamponna assez violemment. Le garçonnet qui gisait entre les deux roues avant de l'auto fut relevé le visage en sang et porté à la pharmacie Regard, boulevard James-Fazy, 7, où les soins pressés lui furent prodigués. On constata avec soulagement que l'enfant ne portait que de très légères contusions à la tête.

Mme Authier reconduisit son enfant à la maison au moyen du taxi-auto, cause bien involontaire de l'accident.

Renversée par une auto. A midi, à l'angle des rues Terrassière et du Parc, une marchande Mme Bettevaux, 72 ans, se trouvait à côté de son char. Elle voulut traverser la chaussée portant une corbeille de légumes, lorsqu'elle fut violemment atteinte par une automobile conduite par M. A. Rophle. Transportée à la pharmacie Rotschy, elle y reçut les premiers soins et de là, fut conduite à la Polyclinique. Son état quoique assez grave, a permis à la brave vieille de retourner chez elle à Gaillard.

Peut-être un jour. La société immobilière de Warens, numéro 2, une parcelle au Petit-Saconnex 43, rue de la République, parcelle à Lancy, 4, 956 fr. 80. Les consorts Duret à M. Joseph Benignon, Alexandre Boldrin, parcelle à Anières, 19,277 fr. 50. Mlle Julia Fournier à Mlle Lina Portier, parcelles à Onex, 3,485,70 Mme Jeannette Perillat à M. Edouard Decrey, parcelle à Thonex, 7,000 fr. Les consorts Schaffner aux mariés Taub-Baechler, parcelle à Genève 60,000 fr. Les consorts Le Pin à Mlle Arlet et Caroline van Muyden, parcelle à Plainpalais, 33,500 francs.

Un chargement de marbre tombe et se brise. Samedi, à 5 h. 1/2, M. Alexandre Montessut conduisit un char ouvert sur lequel étaient chargés un douzaine de grandes plaques et un marbre blanc. Ce transport était fait pour le compte de M. Antonhioz, marbrier au Rondou de Carouge.

Au contour de la rue Centrale et de la Coraillerie, où la chaussée penche fortement, les plaques glissèrent et se brisèrent sur le sol.

Un ouvrier, M. William Jacot, qui était sur le char et voulait les retenir, tomba avec elle. Il n'eut pas d'autre mal qu'une écorchure à la main et put aider à recharger les morceaux de marbres sur le char.

Heureusement, c'étaient des plaques usagées qui n'étaient pas de grandes valeurs et que M. Antonhioz faisait transporter d'un magasin des Rues Basses à son atelier de Carouge.

Cycliste, tombereau et piétons. Samedi soir, à 7 heures, au pont de St-Georges, près le Bois de la Bâtie, un cycliste M. J. B., descendait à une allure modérée la rampe rapide du Petit-Lancy, en tenant sa droite.

A ce moment un tombereau, venant de la ville obstruait la voie, qu'une brave mère de famille voulait traverser portant à un bras un bébé et ayant de l'autre côté un fils âgé de 3 ou 4 ans.

Le cycliste voulut éviter le tombereau, et la mère de famille. Celle-ci n'entend pas les appels du cycliste, qui passa si près du gamin, qu'il lui ramena et contusionna légèrement. Lui même heurta la barrière du pont et n'eut que son sang froie, il aurait pu faire un plongeon sur agréable. Le cycliste s'est tiré avec des blessures peu graves.

A cet endroit dangereux, les piétons devraient éviter de traverser la chaussée lorsqu'elle est encombrée.

Loterie de Douvaine. On nous prie de dire que, pour éviter aux gagnants une course à Douvaine, les lots peuvent être retirés le mercredi et le samedi de 2 h. à 7 h. à la cure du Sacré-Cœur, 25, Bd. Georges, par les personnes habitant la Suisse. Cette distribution commencera le samedi 7 juin et se terminera le 12 juillet.

Après cette date, tous les lots seront à Douvaine.

Nous rappelons que les listes ont paru dans la Tribune de Genève.

Pour une soie. Samedi, à 4 h., un auto-taxi conduit par M. Georges de Meuron, a renversé, à la rue de la Tour de l'Île, M. Jean Saltzmann, menuisier, domicilié rue de Cornavin, 5. M. Saltzmann n'a eu qu'une égratûre au bras; une soie, qu'il portait, a été mise à mal. Aussitôt, il se fit faire un pansement.

M. Perret, boncher, témoin de l'accident, dit qu'il est difficile de savoir à qui donner tort.

Tombé d'un char. M. Ferdinand Fèvre, charretier, était juché samedi après-midi sur un char, devant le numéro 12 du boulevard Carl-Vogt, et déchargeait des sacs. Soudain il tomba à la renverse. Après avoir été reconforté au poste de la Jonction, il se rendit seul à la Polyclinique où on ne constata qu'une légère blessure à la tête.

La chute d'un pauvre hère. Samedi soir, à 9 heures, le poste des Trois-Perrins était assailli téléphoniquement qu'un journalier, M. Henri Wagner, avait dégringolé les escaliers des W.C. du quai de la Poste et qu'il s'était fait au front une blessure qui saignait beaucoup. Les gendarmes Rochat et Corthéy mirent le «chuté» dans une voiture et le conduisirent à la Polyclinique. Quatre points de suture suffirent pour remettre M. Wagner.

Comme il n'a pas de domicile fixe, ce fut l'Asile de nuit qui l'hebergea.

Levée de corps. M. Louis Ami, cinquante-huit ans, Genevois, domicilié chez M. Berliet, rue du Port, 10, traversait la place Longueville, dimanche à 7 h. du soir, lorsqu'il s'affaissa subitement. On le transporta à la pharmacie Pavat et Brun, où il rendit le dernier soupir.

Après que M. le Dr Calane eut constaté que la mort était due à une affection cardiaque, M. le commissaire de police Vibert, assisté de son secrétaire M. Baur, fit transporter le corps à la Morgue judiciaire, dans un fourgon de la maison Blumet et Vielle.

Tombé malade dans une promenade. Samedi, à 10 h. 15 du matin, le genouveau Pochon a trouvé, étendu par terre, à la promenade du Sept ans, un commissionnaire de soixante-sept ans, M. Jean Mulatier. Il requit une voiture et conduisit le malade à la Polyclinique. Le Dr Cornouey, consultant que M. Mulatier souffrait d'une hémiparésie, délivra un certificat d'urgence pour l'hôpital cantonal.

Blessé pour sauver son enfant. Mme Thérèse Santoni, commerçante rue du Jura, 7, passant, samedi, à 7 h. 1/2 du soir, dans la rue de Lyon, avec ses deux enfants de quatre ans. Tout à coup, elle fut frappée et traversa la chaussée devant l'automobile de M. Alfred Fournier, industriel, rue de Saint-Jean, 17.

La mère se précipita pour retirer son enfant, mais c'est elle qui fut blessée. Le petit garçon, lui, ne fut pas touché.

M. Fournier reconduisit chez elle l'enfant qui avait le bras droit fracturé.

M. le Dr Fontana, après avoir donné des premiers soins à la blessée, l'emmena à l'hôpital cantonal.

M. Fournier roulait à destination d'une gare modérée.

Hodler à Hansard. Nous avons dit le samedi précédent par la fresque de Hodler dessinée à la décoration de l'Hôtel de ville de Hanovre. Mais l'artiste ayant pris connaissance de nos intentions, nous déclare qu'il n'a pas eu l'intention de la cérémonie d'inauguration par lui-même, mais par le président de la ville de Hanovre.

Distinction. Nous apprêtons avec plaisir que le ministère de l'Instruction publique a décerné les palmes académiques à notre compatriote Arnold Thini, chirurgien-dentiste, à Lyon.

Remis à la police. Un lorgnon avec chaînette; une broche métal jaune avec perles; une broche métal doré déposée à la mairie du Petit-Saconnex; une ombrelle noire; une plume réservoir.

Retirés de l'eau. Il y a un an environ, la fillette de M. Roulet, domicilié rue des Tramways, 1, avait glissé dans le Rhône, en s'amusant au chemin des Saules. On n'avait pu la sauver et son corps n'avait pas été retrouvé.

Dimanche, des ouvriers qui nettoyaient les grilles du barrage de l'usine de Chèvres, ont retiré de l'eau le cadavre d'une fillette qui semble avoir séjourné un an dans l'eau. Le corps est méconnaissable, mais il est probable qu'il s'agit de celui de la petite Roulet.

Au pont de Peney, on a retiré du Rhône le corps d'un homme qui a dû meurer un mois dans l'eau. C'est celui de M. Adolphe Perret, quarante-six ans, Français.

Le Temps qui fait. Une dépression assez profonde se situe sur le nord et le nord-ouest de l'Europe, on note 741 mm. aux îles Féroé et à 680 mm. à Paris.

Un air de pression supérieure à 745 mm. s'étend de l'est au sud-est de l'Europe et sur l'Atlantique jusqu'aux Açores (710 et 771 mm.).

La température a monté sur nos régions. On notait ce matin: — 1 à Annecy,

+16 à Paris et à Saint-Petersbourg, 20 à Perpignan, 22 à Nice.

En Suisse, temps généralement couvert et moyennement chaud. Averses probables. Même situation à Genève et dans la région; le thermomètre marque 21 degrés à midi.

Bulletin Hourquin, 9 juin, 7 h. matin

Table with 3 columns: STATIONS, HEURES, TEMPS - VENT. Lists weather conditions for various locations like Genève, La Cluse, etc.

Ecraisé sous un tombereau. Samedi après-midi à 2 h., un ouvrier M. Jean Pierre, 70 ans, rue des Eaux-Vives travaillait à l'avenue Pictet-de-Rochement, pour le compte de l'Etat, au cylindre d'un charbonnier.

Pès de lui se trouvait un cheval attelé à un tombereau. Pour une cause encore inconnue le cheval s'emballa subitement et le malheureux ouvrier fut atterrit par le véhicule et violemment projeté sur le sol.

On le transporta avec d'innombrables précautions à la pharmacie Wohlwiler, où il ne tarda pas à expirer.

Le Dr Calane examina le corps et reconnut des fractures de la colonne vertébrale et de nombreux côtes, des plaies à la tête et à l'épaule droite.

M. Lombard, conseiller municipal, accompagné de M. Panchaud, secrétaire de la mairie, ordonna le transfert du corps à la Morgue judiciaire.

Le récit de l'accident. M. François Thévoz qui se trouvait à côté de la victime nous a fait le récit suivant: Le pauvre vieux qui allait avoir aujourd'hui 55 ans se trouvait à côté d'un cheval qui, inopinément, se retourna brusquement. Jean-Pierre fut frappé par le brancard, en pleine poitrine et renversé. Le cheval lui porta les pieds de devant sur le thorax, puis les rates du tombereau passèrent sur les reins de l'ouvrier qui s'était retourné en gémissant.

La victime avait été engagée sous le nom de Jean-Pierre, Vaudois. Sa malheureuse femme, tous les jours, venait lui apporter son déjeuner et menageait avec lui au bord du trottoir. Il avait eu quinze enfants.

NOUVELLES JUDICIAIRES. Le tribunal militaire de la première division a siégé samedi après-midi dans la salle d'audience de la cour correctionnelle au Palais de justice. Il est composé du grand juge suppléant, lieutenant-colonel David Moriand, des lieutenants-colonels Blanchod, de Lausanne, Barger, de Sion, du capitaine Boleslas, du sergent-major Cudon (Morges), fourrier, Pataillard (Sion) et du soldat Jacquot (Vevey).

Le premier-lieutenant Junod (Lausanne) fonctionne comme greffier et le capitaine Thélin (Lausanne) comme auditeur.

Le tribunal est appelé à juger le soldat du train (bataillon 10) Henri R., 29 ans, Neuchâtelois, poursuivi pour avoir failli à ses devoirs militaires, soit d'avoir quitté la Suisse sans congé et manqué trois cours de répétition.

Me Dutoit, avocat, appointé conducteur, assiste le soldat.

Trois témoins entendus viennent fournir d'excellents renseignements en faveur du soldat R. Il a péché par ignorance. L'auditeur Thélin reconnut la bonno foi du défendeur mais ne demande pas moins sa condamnation à deux mois de prison.

L'appointé Dutoit plaide chaleureusement l'abaissement de la peine requise par l'auditeur.

Le tribunal militaire condamne Henri R. à la peine de deux semaines de prison.

Le 17 avril, le tribunal correctionnel de St-Julien condamna à quarante jours de prison et cinquante francs d'amende Pierre-Joseph Métérier, 66 ans, cultivateur à Usines, récidiviste, sous la prévention d'avoir tenu un débit public, dénoncé par écrit au procureur de la R. publique de St-Julien, un débit de vin et de destruction de plantes tout le

seigneur Fumaz se serait rendu coupable en 1903 et en 1912.

Métérier pur satisfait du jugement de St-Julien a fait appel de cette décision. Le cour de Chambéry par son arrêt du 5 juin condamne Métérier à trois mois de prison et deux cents francs d'amende.

Automobile-Club suisse. L'assemblée générale de Genève. Ire JOURNÉE

Cette première journée a été favorisée par un temps superbe. Dimanche matin, à 9 h. 30, les délégués des sections étaient réunis dans la salle du Grand Conseil sous la présidence de Ch. L. Empeyta, président central.

Après avoir entendu et approuvé les rapports du Conseil d'administration, du trésorier et des vérificateurs des comptes, l'assemblée reçoit par acclamation la troisième section, celle de Thurgovie.

D'après les comptes de l'année présentés par M. Nally la fortune de l'A. C. S. est de ce jour de 50,000 fr. Le Conseil d'administration est ensuite renouvelé comme suit: MM. Du Four (Saint-Gall), Kuhn (Zürich), Dr Vuilleumier (Territet), Humbert, Mégéret, Frey, Steinmann, de Rabours, Frédéric Martin, Panchaud, Bel et Delapalud, tous de Genève. M. Ch. L. Empeyta est réélu pour la septième fois par acclamations président central.

Sur la proposition d'un des délégués M. Wunderli-Volkart (Zürich) l'assemblée se lève pour témoigner toute sa gratitude envers le dévoué président qu'est M. Ch. L. Empeyta.

Après la proposition d'un des délégués M. Wunderli-Volkart (Zürich) l'assemblée se lève pour témoigner toute sa gratitude envers le dévoué président qu'est M. Ch. L. Empeyta.

Après l'assemblée, une visite de l'Hôtel de Ville s'imposait, puis au cours de Rive, tout le monde se retrouva pour prendre place dans les voitures du Genève-Vevier. On comptait plus de cent-quatre-vingt participants. L'élément féminin assez nombreux était gracieusement représenté.

A 1 heure, un déjeuner était servi au buffet de la station des Treize- Arbres. A ce sujet de l'A. C. S. doivent à M. Gampert, conseiller administratif d'avoir été transportés au Salève. C'est en effet, M. Gampert qui on l'onna la mise en marche de l'usine de secours de la Colonaire, Chèvres étant arrêté par suite de nettoyage des barrages.

La section de Genève, son distingué président, M. Robert Tronchin en tête, doit une félicitation à M. Gampert.

Pour revenir à déjeuner du Salève disons qu'il se déroula au milieu de la plus grande animation.

La vue des Alpes de Savoie, du lac et de Genève enthousiasma tout le monde.

Après l'assemblée, une visite de l'Hôtel de Ville s'imposait, puis au cours de Rive, tout le monde se retrouva pour prendre place dans les voitures du Genève-Vevier. On comptait plus de cent-quatre-vingt participants. L'élément féminin assez nombreux était gracieusement représenté.

A 1 heure, un déjeuner était servi au buffet de la station des Treize- Arbres. A ce sujet de l'A. C. S. doivent à M. Gampert, conseiller administratif d'avoir été transportés au Salève. C'est en effet, M. Gampert qui on l'onna la mise en marche de l'usine de secours de la Colonaire, Chèvres étant arrêté par suite de nettoyage des barrages.

La section de Genève, son distingué président, M. Robert Tronchin en tête, doit une félicitation à M. Gampert.

Pour revenir à déjeuner du Salève disons qu'il se déroula au milieu de la plus grande animation.

La vue des Alpes de Savoie, du lac et de Genève enthousiasma tout le monde.

Après l'assemblée, une visite de l'Hôtel de Ville s'imposait, puis au cours de Rive, tout le monde se retrouva pour prendre place dans les voitures du Genève-Vevier. On comptait plus de cent-quatre-vingt participants. L'élément féminin assez nombreux était gracieusement représenté.

A 1 heure, un déjeuner était servi au buffet de la station des Treize- Arbres. A ce sujet de l'A. C. S. doivent à M. Gampert, conseiller administratif d'avoir été transportés au Salève. C'est en effet, M. Gampert qui on l'onna la mise en marche de l'usine de secours de la Colonaire, Chèvres étant arrêté par suite de nettoyage des barrages.

La section de Genève, son distingué président, M. Robert Tronchin en tête, doit une félicitation à M. Gampert.

Pour revenir à déjeuner du Salève disons qu'il se déroula au milieu de la plus grande animation.

La vue des Alpes de Savoie, du lac et de Genève enthousiasma tout le monde.

Après l'assemblée, une visite de l'Hôtel de Ville s'imposait, puis au cours de Rive, tout le monde se retrouva pour prendre place dans les voitures du Genève-Vevier. On comptait plus de cent-quatre-vingt participants. L'élément féminin assez nombreux était gracieusement représenté.

A 1 heure, un déjeuner était servi au buffet de la station des Treize- Arbres. A ce sujet de l'A. C. S. doivent à M. Gampert, conseiller administratif d'avoir été transportés au Salève. C'est en effet, M. Gampert qui on l'onna la mise en marche de l'usine de secours de la Colonaire, Chèvres étant arrêté par suite de nettoyage des barrages.

La section de Genève, son distingué président, M. Robert Tronchin en tête, doit une félicitation à M. Gampert.

Pour revenir à déjeuner du Salève disons qu'il se déroula au milieu de la plus grande animation.

La vue des Alpes de Savoie, du lac et de Genève enthousiasma tout le monde.

Après l'assemblée, une visite de l'Hôtel de Ville s'imposait, puis au cours de Rive, tout le monde se retrouva pour prendre place dans les voitures du Genève-Vevier. On comptait plus de cent-quatre-vingt participants. L'élément féminin assez nombreux était gracieusement représenté.

A 1 heure, un déjeuner était servi au buffet de la station des Treize- Arbres. A ce sujet de l'A. C. S. doivent à M. Gampert, conseiller administratif d'avoir été transportés au Salève. C'est en effet, M. Gampert qui on l'onna la mise en marche de l'usine de secours de la Colonaire, Chèvres étant arrêté par suite de nettoyage des barrages.

La section de Genève, son distingué président, M. Robert Tronchin en tête, doit une félicitation à M. Gampert.

Pour revenir à déjeuner du Salève disons qu'il se déroula au milieu de la plus grande animation.

La vue des Alpes de Savoie, du lac et de Genève enthousiasma tout le monde.

Après l'assemblée, une visite de l'Hôtel de Ville s'imposait, puis au cours de Rive, tout le monde se retrouva pour